

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

\*\*\*\*\*

RÉGION DU NORD

\*\*\*\*\*

DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE NGONG

\*\*\*\*\*

COMMISSION INTERNE  
DE PASSATION DES MARCHÉS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

\*\*\*\*\*

NORTH REGION

\*\*\*\*\*

BÉNOUÉ DIVISION

\*\*\*\*\*

NGONG COUNCIL

\*\*\*\*\*

INTERNAL COMMITTEE  
OF TENDERS BOARD



DÉCISION N°06/D/C-NG/CIPM/2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE  
RELATIVE A LA DEMANDE D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°006/AONO/C-NG/CIPM/2023DU 15  
FÉVRIER 2023 LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION  
DE DEUX (02) BLOCS DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ÉCOLE PUBLIQUE DE OURO DEMRI  
(LOT 1) ET A L'ÉCOLE PUBLIQUE DE KAREWA (LOT 2) DANS LA COMMUNE DE NGONG,  
DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ, RÉGION DU NORD

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGONG, AUTORITÉ CONTRACTANTE,**

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°373/CAB /075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant nouveau Code des Marchés Publics ;

Vu L'Arrêté N°000114/A/MINDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et de ses Adjoints, à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Ngong, Département de la Bénoué, Région du Nord;

Vu la décision N°0051/D/MINMAP du 19 février 2015 portant constatation des Commissions Internes de Passation de Marchés dans certaines Commune ;

Vu la Lettre Circulaire N°005/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 portant mesures transitoire consécutives à la publication du nouveau code des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30Décembre 2022 portant instruction relative à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'État et autres Entités publiques pour l'Exercice 2023

Vu le rapport de la sous-commission d'analyse relative a la demande de cotation ouvert N°006/AONO/C-NG/CIPM/2023 du 15 février 2023 lancé en procédure d'urgence pour les travaux de construction de construction de deux (02) blocs de deux salles de classe a l'école publique de Ouro Demri (Lot 1) et a l'école publique de Karewa (Lot 2) dans la Commune de Ngong, Département de la Bénoué, Région du Nord ;

Vu la lettre N° 008/L/C-NG/CIPM/2023 du 15/02/2023 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Ngong ;

**DÉCIDE :**

Article 1 : La lettre commande ci-après, est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuée ainsi qu'il suit :

N°	OBJET DU MARCHÉ	ADJUDICATAIRE	MONTANT TTC (EN F CFA)	DÉLAI D'EXÉCUTION
01	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE OURO DEMRI (LOT 1) ET A L'ECOLE PUBLIQUE DE KAREWA (LOT 2)	ETS HAMIDOU ISMA B.P : 133 MORA; TEL : 679 855 088	LOT 2 : VINGT UN MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT ONZE (21 498 991) FRANCS CFA	TROIS (03) MOIS

**Articles 2 :**

- 3) L'entreprise adjudicataire susvisée ne pourra exécuter les travaux qu'après signature de la Lettre Commande y afférente et notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.
- 4) Le délai d'exécution court à compter de la date de la notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

**Article 3 :** La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**AMPLIATIONS**  
 -MINMAP/YAOUNDÉ  
 -ARMP/NO  
 -PRÉSIDENT-CIPM/C-NG  
 -ATTRIBUTAIRES  
 -CHRO/ARCHIVE/AFFICHAGE

